



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,  
Pôle Coordination et Instruction,  
Cellule Développement Durable/  
Procédures Réglementaires**

Gap, le **25 MAI 2023**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMMUNE DE VENTAVON**

Par arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-39 du **25 MAI 2023**, il sera procédé sur le territoire de la commune de Ventavon :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection du captage des Rouans, pour l'alimentation en eau potable de la commune de Ventavon ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres immédiats et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée.

Le public pourra consulter le dossier de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera pendant 25 jours consécutifs, **du vendredi 07 juillet 2023 au lundi 31 juillet 2023 inclus**, en mairie de Ventavon -72place de la mairie - 05300 VENTAVON, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit :

**du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00  
le vendredi de 08h00 à 12h00**

Le commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie de Ventavon les jours et heures ci-dessous mentionnés :

- **le vendredi 07 juillet 2023, de 09h00 à 12h00;**
- **le lundi 31 juillet 2023, de 14h00 à 17h00.**

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Ventavon.

**Madame Carine CNUUDE**, Secrétaire médicale, est désignée comme commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête conjointe, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Ventavon et à la Préfecture des Hautes-Alpes.

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Ventavon.

Le préfet statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

**Benoit ROGHAS**